

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 41/055/2008 – ÉFAI

29 octobre 2008

Action complémentaire sur l'AU 268/08 (AMR 41/049/2008, 19 septembre 2008) – Craintes pour la sécurité

MEXIQUE **Carlos Solís Reina (h), journaliste**
Luis Alberto Salas Barajas (h)

Carlos Solís Reina, journaliste travaillant pour la presse locale, et Luis Alberto Salas Barajas ont été transférés dans une prison fédérale de haute sécurité à Matamoros, dans l'État du Tamaulipas, et ont été inculpés de détention d'armes à feu et de crime organisé. Amnesty International craint qu'ils ne soient de nouveau torturés ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements.

Ces deux hommes ont été arrêtés par la Police préventive fédérale (PFP) le 15 septembre 2008 à Matamoros, après que des agents de celle-ci eurent tiré sur la voiture dans laquelle ils se trouvaient, tuant une passante âgée de dix-sept ans, Juana Patricia Gómez Saldaña. La police fédérale a initialement accusé Carlos Solís Reina et Luis Alberto Salas Barajas d'avoir tué la jeune fille, mais des témoins oculaires ont indiqué que seuls les policiers avaient tiré des coups de feu. La police fédérale a déclaré avoir trouvé des armes à feu dans le véhicule des deux hommes, mais n'a pas permis au ministère public de l'État du Tamaulipas de procéder à un examen de cette voiture. Les deux hommes ont indiqué que les policiers les avaient torturés lors de leur transfert immédiat à Mexico dans le but de les faire « avouer ». Ils ont été placés en *arraigo* (détention préventive) pendant trente-six jours par le bureau fédéral du procureur général. Au début de cette période, ils n'ont pas pu consulter les avocats de leur choix et n'ont pas reçu les soins médicaux dont ils avaient besoin. Pourtant, Carlos Solís se trouvait alors momentanément en fauteuil roulant, vraisemblablement à la suite des actes de torture qu'il avait subis.

Les deux hommes étaient en bonne santé au moment de leur arrestation, le 15 septembre, mais ils ont indiqué à leurs proches, avec qui ils ne peuvent s'entretenir que de façon limitée, qu'ils avaient été soumis à diverses techniques de torture pendant leur transfert de Matamoros à Mexico. Entre autres séquelles, Carlos Solís a notamment deux côtes cassées et des brûlures de cigarette sur le bord d'un œil. Les deux hommes ont déclaré qu'on leur avait fait subir un simulacre d'asphyxie en leur plaçant la tête dans un sac en plastique. Ils ont tous deux été auscultés par un médecin à leur arrivée à Mexico, mais le compte rendu de cet examen n'a pas encore été mis à leur disposition, ni à celle de leurs avocats. La Commission nationale des droits humains a ouvert une enquête sur la façon dont ils ont été traités.

Le 20 octobre, ils ont été transférés dans une prison fédérale de haute sécurité à Matamoros et inculpés de détention d'armes à feu. Amnesty International est préoccupée par leur sécurité en prison, où ils risquent d'être soumis à des pressions visant à les forcer à retirer leur plainte pour torture. Les prisons sont souvent des lieux extrêmement dangereux : plus de 100 prisonniers ont été tués dans des prisons mexicaines en 2008, au cours d'émeutes et d'autres troubles.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à veiller à ce que Carlos Solís Reina et Luis Alberto Salas Barajas soient protégés de toute forme de torture ou d'autres mauvais traitements, et de toute autre forme de représailles ;
- priez-les de prendre les mesures nécessaires pour que ces deux hommes puissent consulter des avocats indépendants, bénéficier de soins médicaux et recevoir la visite de leur famille ;
- efforcez-vous d'obtenir la garantie que les éventuels « aveux » arrachés sous la contrainte ne seront pas utilisés contre eux lors d'une procédure judiciaire ;

- demandez l'ouverture d'une enquête impartiale sur les allégations selon lesquelles ces deux hommes ont été torturés ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements ;
- engagez les autorités à ordonner qu'une enquête exhaustive et impartiale soit menée dans les meilleurs délais sur la fusillade qui a coûté la vie à une adolescente de dix-sept ans le 15 septembre à Matamoros, à publier les résultats de ces investigations et à déférer les responsables présumés à la justice ;
- demandez-leur instamment de faire respecter le droit qu'ont ces deux hommes de bénéficier des garanties prévues par la loi, notamment d'un procès équitable, et de veiller à ce que tous les éléments présentés pour les accuser d'infractions pénales aient été obtenus légalement.

APPELS À :

Procureur général de la République :

Lic. Eduardo Medina-Mora Icaza
Procurador General de la República
Procuraduría General de la República
Av. Paseo de la Reforma n° 211-213, Piso 16
Col. Cuauhtémoc, Delegación Cuauhtémoc
México D.F., C.P. 06500, Mexique

Fax : (+52 55) 53 46 09 08

Formule d'appel : *Señor Procurador General, / Monsieur le Procureur général,*

Ministre de la Sécurité publique :

Lic. Genaro García Luna
Secretario de Seguridad Pública
Secretaría de Seguridad Pública
Constituyentes n° 947, edif. "B" planta alta
Col. Belén de las Flores, Del. Álvaro Obregón
México D.F., C.P. 01110, Mexique

Fax : (+52 55) 1103 6189

Courriers électroniques : genaro.garcia@ssp.gob.mx

Formule d'appel : *Señor Secretario, / Monsieur le Ministre,*

Président de la Commission nationale des droits humains (CNDH) :

Dr. José Luis Soberanes Fernández
Presidente de la Comisión Nacional de los Derechos Humanos (CNDH)
Comisión Nacional de los Derechos Humanos
Edificio "Héctor Fix Zamudio", 6° piso
Blvd. Adolfo López Mateos n° 1922
Col. Tlacopac San Ángel, Del. Álvaro Obregón
México D.F., C.P. 01040, Mexique

Fax : (+52 55) 56 81 81 25, puis appuyez sur la touche 9

Courriers électroniques : correo@cndh.org.mx

COPIES À :

Centro de Derechos Humanos Miguel Agustín Pro Juárez,
Serapio Rendón No.57/B, Col. San Rafael, C.P. 06470 México D.F.

Courriers électroniques : prodh@centroprodh.org.mx

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 10 DÉCEMBRE 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.